



SPÉCIAL CHR

Permis d'exploiter pour les cafés, hôtels et restaurants

2022

L'obtention du permis d'exploitation,
préalable obligatoire à la déclaration de licence en Mairie.



Public

Formation destinée aux :
▶ personnes ayant un projet de création-reprise de café, hôtel, restaurant ou discothèque



Durée

▶ 2,5 jours



Sessions 2022

Session : Permis d'exploitation

- ▶ 25 au 27 juillet
- ▶ 19 au 23 septembre
- ▶ 24 au 26 octobre
- ▶ 28 novembre
- ▶ 29 novembre au 1^{er} décembre

590 €HT

Session : Mise à jour du permis d'exploiter

- ▶ 28 novembre | 270 €HT



Objectifs

- ▶ Maîtriser l'exploitation spécifique d'un débit de boissons
- ▶ Connaître les obligations liées à la vente d'alcool



Points clés

▶ Le cadre législatif et réglementaire

- La responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques
- Les délits et les infractions, la mise en danger de la vie d'autrui
- Les dispositions relatives aux débits de boissons dans les codes de la santé publique et des collectivités territoriales

▶ Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place

- Liées à la personne : nationalité, capacité juridique, incompatibilités, le permis d'exploitation et son renouvellement
- Liées à la licence : la classification des boissons et celles interdites de vente en France, les différentes licences, les restrictions
- La vie d'une licence : transferts et interdictions de transfert de licence, translation et mutation d'une licence
- Les déclarations préalables à l'ouverture : déclaration administrative, obligations fiscales, rédaction du bail, déclarations communes aux métiers de bouche

▶ Les obligations d'exploitation

- Liées à l'établissement : horaires, terrasse sur la voie publique, étalage obligatoire des boissons sans alcool, affichages obligatoires, information sur les prix, vidéo-protection
- En matière de prévention et de protection de la santé publique : prévention et lutte contre le risque alcool, protection des mineurs contre le risque alcool, protection des femmes enceintes contre le risque alcool, conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique. La réglementation sur l'interdiction de fumer. La réglementation relative aux stupéfiants. Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public : lutte contre le bruit, lutte contre l'alcool au volant, réglementation sur les jeux et loteries

La réglementation locale

- ▶ • La réglementation sanitaire départementale
- La réglementation contre le bruit
- Les spécificités locales
- Les heures de fermeture et d'ouverture des établissements
- Les affiches spécifiques
- ▶ Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

Formation effectuée par UMIH FORMATION

Pour vous inscrire, contactez Alain GRIS
T. 05 49 60 98 18 ou agris@poitiers.cci.fr